

Règlement du jeu « Pac-Mana »

Du 14 octobre au 13 décembre 2026 inclus - heure de Tahiti

Un gagnant - 10 000 F CFP de chèques cadeaux

Un lot de 5 chèques de 2 000 F CFP chez les partenaires BIG CE participants.

1. Organisateur

L'entreprise **BIG CE**, immatriculée au RCS de Papeete sous le numéro **RC 45 216 A**, numéro Tahiti **696 211**, représentée par son directeur **Xavier LANCERY**, organise le jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « BIG CE : Pac-Mana ».

Locaux : 121 avenue Georges Clémenceau, Mamao, Papeete, Polynésie française.

Adresse postale : BP 60034 - 98702 Faa'a, Polynésie française.

Téléphone : (+689) 40 41 97 23.

E-mail : contact@bigce.pf - **Site :** www.big-ce.pf.

2. Dates et conditions de participation

Le jeu est ouvert du **14 octobre 2026 à 00 h 00 au 13 décembre 2026 à 23 h 59**, heure de Tahiti (UTC-10), aux personnes physiques **âgées de 18 ans ou plus et résidant en Polynésie française**. Aucun achat ni carte BIG CE payante ne sont exigés.

Les personnes directement impliquées dans l'organisation et les membres de leur foyer ne peuvent pas gagner. Chaque participant fournit des informations exactes et participe sous sa propre identité. **Une seule inscription valide par personne** est retenue pour toute la durée du jeu.

3. Modalités de participation

Pour participer, le joueur accède à Pac-Mana depuis le lien diffusé par BIG CE, joue, puis complète le formulaire officiel avec son prénom, son nom et son numéro de téléphone. Il atteste remplir les conditions d'accès et accepte le présent règlement avant de valider son inscription.

L'envoi du formulaire avant la clôture est obligatoire. Jouer seul ne constitue pas une inscription. La date et l'heure d'enregistrement du formulaire font foi. En cas de doublons, une seule participation valide est conservée.

Le joueur peut rejouer librement. **Aucun score minimum n'est exigé.** Le score, le nombre de parties et les points obtenus n'augmentent pas les chances au tirage au sort.

4. Lot mis en jeu : 10 000 F CFP

Un seul gagnant remporte un lot de cinq chèques cadeaux de 2 000 F CFP chacun, soit une valeur totale de **10 000 F CFP**, à utiliser chez les partenaires BIG CE participant à l'opération. Chaque chèque est mono-enseigne et utilisable auprès du partenaire qui y est indiqué.

Les chèques ne sont ni remboursables ni convertibles en espèces et ne peuvent être utilisés pour acheter de l'alcool ou du tabac. Les enseignes concernées, les dates de validité et les conditions précises d'utilisation doivent être intégrées à la version définitive du règlement avant l'ouverture des participations.

Tirage au sort et dispositions

5. Désignation et information du gagnant

Le **14 décembre 2026**, un tirage désignera **un gagnant et trois suppléants classés** parmi les participations valides, avec la même chance pour chacun. En l'absence de participation valide, le lot ne sera pas attribué.

Le gagnant sera contacté au numéro fourni. Il disposera de **sept jours calendaires après l'envoi du SMS de notification** pour répondre. Sans réponse, en cas de refus ou d'inéligibilité, le lot sera proposé aux suppléants dans l'ordre du tirage.

Le résultat sera publié sur le site ou les réseaux sociaux officiels BIG CE au plus tard le **28 décembre 2026**, sous la forme du prénom et de l'initiale du nom du gagnant. Une éventuelle réattribution fera l'objet d'une mise à jour.

6. Remise du lot

BIG CE pourra vérifier l'identité, l'âge et la résidence du gagnant sur justificatifs. La remise sera convenue avec lui, **sans paiement demandé pour recevoir le lot**. Toute autorisation de photographie promotionnelle reste distincte et facultative.

7. Fraude et incidents

Les usurpations d'identité, les informations volontairement fausses et les manœuvres visant à multiplier les inscriptions sont interdites. Après vérification et possibilité pour le participant de fournir ses explications, une fraude établie pourra entraîner l'annulation de la participation et la réattribution du lot.

BIG CE prendra les mesures raisonnables permettant le bon déroulement du jeu. Une inscription non reçue ne pourra être retenue. Toute modification rendue nécessaire par un motif légitime sera annoncée sur les canaux officiels, dans le respect des droits des participants et des formalités applicables.

8. Données personnelles

BIG CE est responsable du traitement des données nécessaires aux inscriptions, à la prévention de la fraude, au tirage et à la remise du lot. Le traitement repose sur son intérêt légitime à organiser le jeu équitablement. Les destinataires sont son personnel habilité et les prestataires nécessaires.

Les données sont conservées au maximum **trois ans après la clôture**, sauf obligation légale ou nécessité documentée liée à un litige. Aucune inscription à des communications commerciales n'est automatique. Les droits d'accès, rectification, effacement, limitation et opposition s'exercent dans les conditions légales à **contact@bigce.pf** ou à BIG CE, BP 60034, 98702 Faa'a. Une réclamation peut être adressée à la CNIL.

Politique de confidentialité : www.big-ce.pf/politique-de-confidentialite-0.

9. Règlement et réclamations

Le règlement définitif sera accessible depuis le formulaire de participation et disponible gratuitement sur demande à contact@bigce.pf. Il doit être déposé avec les supports publicitaires auprès d'un officier ministériel avant le lancement. Les mentions du dépôt restent à compléter ; ce projet n'atteste d'aucun dépôt réalisé.

Le jeu est soumis aux règles applicables en Polynésie française. Toute réclamation est adressée à BIG CE aux coordonnées de l'article 1. Une solution amiable sera recherchée sans priver les participants de leurs voies de recours. L'opération est organisée par BIG CE, sans parrainage, organisation ni approbation de Facebook.